

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix
délibérantes :

...

Conseillers représentés :

9

Total votants :

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 29 octobre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le mardi 5 novembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Alain CHASSAGNE, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Jean-Louis GADOUX à Aline LEBREF
Michel COUPERIER à Bernard GARCIA
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
Daniel BALISONI à Olivier CHAMBON
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : André IMBERDIS, Éric CABROLIER, Serge THEALLIER, Carine BRODIN.

Désignation d'un secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) 2019-2021

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu la lettre circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales du 26 juin 2006 portant création du Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) ;
Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) pour la période 2018-2022 ;
Vu le diagnostic des services petite enfance, enfance jeunesse réalisé en 2018 ;
Vu la délibération 20181220-40 portant signature du CEJ 2018.

Considérant la nécessité de poursuivre et d'optimiser l'offre d'accueil de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ;

Considérant la signature, en parallèle au CEJ, d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme (CAF 63) ;

Considérant que le Contrat Enfance-Jeunesse est un des principaux leviers de financement des actions éligibles inscrites aux plans d'actions de la CTG.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 ;
- **Sollicite** les subventions et financements correspondants ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce contrat ainsi que les conventions de prestations de service afférentes.

| | | | |
|--------------------------------------|---------------------------|-----------------|---------------------|
| TOTAL VOTANTS : 54 | Conseillers présents : 45 | Représentés : 9 | Non-participation : |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54 | Pour : 54 | Contre : | |
| Abstentions : | | | |

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon